



UNIL | Université de Lausanne
Service des ressources humaines
Château de Dorigny
CH-1015 Lausanne

Charges sociales 2023

	Total charges employeur + employé	Employeur	Employé	Plafond/Remarques
AVS/ AI/ APG	10.60%	5.30%	5.30%	Sans plafond (dernière modification au 1 ^{er} janvier 2021, augmentation d'un 0.05%, APG passe d'un taux de 0.45% à 0.50%)
Frais gestion AVS UNIL	0.12%	0.12%		Sans plafond
Frais gestion AVS FORS	0.152%	0.152%		Sans plafond
Frais gestion AVS FCUE	0.152%	0.152%		Sans plafond
Chômage	2.2%	1.10%	1.10%	Fr. 148'200.-
Accident prof.	0.054%	0.054%		Fr. 148'200.- Nouvelle prime au 1 ^{er} janvier 2023 : augmentation de 0.001%
Accident non prof.	0.561%		0.561%	Fr. 148'200.- Nouvelle prime au 1 ^{er} janvier 2023 : augmentation de 0.005%
Prévoyance professionnelle : Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)	25.5%	15.50%	10.00%	La cotisation est prélevée sur le salaire brut moins le montant de coordination. (Montant de coordination de 25'725 CHF pour un taux d'activité de 100%, dès le 1 ^{er} janvier 2023). CPEV: applicable pour les PAT et personnel enseignant avec contrat dépassant les 3 mois et salaire annuel supérieur ou égal à 22'050 CHF, valeur 2023.
Prévoyance professionnelle : CPEV plan risques	3%	2%	1%	Plan risque : affiliation 1 ^{er} janvier qui suit le 17 ^{ème} anniversaire et jusqu'à 24 ans
Prévoyance professionnelle : Retraites populaires (RP)	16%	8.00%	8.00%	La cotisation est prélevée sur le salaire brut moins le montant de coordination (montant de coordination 14'700.- CHF pour un taux d'activité de 100%, valeur 2023). RP: applicable pour tous les contrats de doctorants et assistants (sous les mêmes conditions citées ci-dessus).
PC familles	0.12%	0.06%	0.06%	Sans plafond Charge sociale applicable dans le canton de Vaud, les recettes financières sont dédiées aux familles de bas revenu et qui travaillent
Allocations familiales	2.73%	2.73%		Sans plafond